

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 903

Artikel: De la confédération aux conglomérats urbains
Autor: Brutsch, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la confédération aux conglomérats urbains

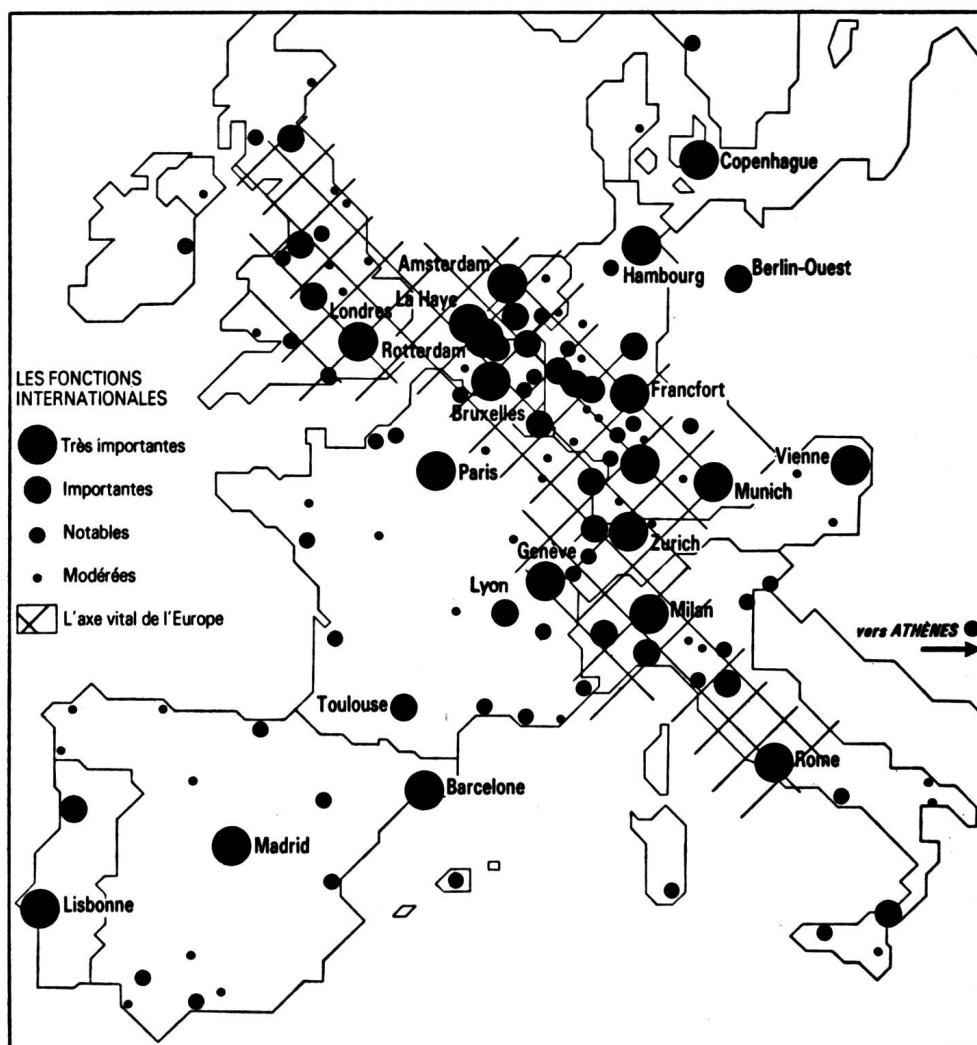
Prenez une carte de la Communauté européenne: la Suisse, dans le prolongement de l'Autriche, paraît comme une blessure profonde, un de ces accidents géologiques qui détournent le cours des glaciers. A un autre niveau, dans notre esprit, persiste une frontière fondamentale entre l'Europe du nord et celle du sud, sur laquelle campe la Suisse.

Deux images à réviser sérieusement si l'on en croit une carte suggestive reproduite ci-dessous, publiée par *Le Monde* (4.3.88) et fruit des travaux d'une équipe de géographes français sur les fonctions internationales des villes européennes. Ils ont associé dif-

férents critères (sièges sociaux de grandes firmes, capacités de communication, congrès internationaux et salons) pour essayer de mesurer le degré d'attractivité et d'influence internationales de ces métropoles. De Glasgow à Rome, c'est un ruban continu qui se développe et s'étend, en largeur, entre Genève et Munich.

Une autre étude, commandée par la ville de Lyon et dont rend compte le *Journal de Genève* (16-17.4.88), analyse ce que l'on pourrait appeler l'internationalité de dix villes européennes en

FB
(suite page 2)



De la confédération aux conglomérats urbains

(suite de l'édito)

excluant les capitales. On y apprend que Genève détient la palme des lecteurs de l'*International Herald Tribune* et des congrès internationaux, Manchester celle du réseau téléphonique international, Francfort celle des banques étrangères ou Barcelone celle des écoles internationales.

Le «grand marché» institué pour 1993 par l'Acte unique européen provoque ainsi, avec huit ans d'avance, une poussée de millénarisme qui n'épargne d'ailleurs pas la Suisse. Que nous soyons au cœur du réseau européen, la carte des centres internationaux le révèle mieux encore que la carte des frontières. Elle donne, en plus, un axe dominant: Nord-Ouest/Sud-Est. Cet axe est une référence pour la politique des transports ferroviaires. Il renvoie à la ligne du Simplon, même si elle apparaît aussi aisément contournable. Londres-Bruxelles-Paris seront reliées par le TGV. Quelle liaison rapide unira cet énorme bassin à l'Italie?

Autre chose. Nous pensons souvent l'Europe comme une confédération des Etats. Quand les frontières physiques seront abolies, domineront de fait les grands centres, des mégapoles. Plutôt qu'une confédération d'Etats, nous aurons un réseau de conglomérats urbains. Ce qui implique qu'on ne s'épuise pas tout en recherchant la collaboration à longue distance dans des concurrences de proximité, comme la vivent Genève et Lyon pour leurs aéroports ou Genève et Lausanne pour leurs clochers.

FB

ENERGIE

La charrue avant les bœufs

(jd) Une commission du Conseil national a entamé ces jours l'examen d'un nouveau projet d'article constitutionnel sur l'énergie présenté par le Conseil fédéral. Après l'échec du premier projet en 1983, faute de l'appui d'une majorité de cantons, la Confédération et les cantons ont adopté conjointement en 1985 un programme de politique énergétique, déclaration d'intention réaffirmant les compétences respectives de chacun et la volonté de coopération entre les deux niveaux. Si un bilan provisoire effectué en 1986 montre que tous les cantons sont en principe résolus à réaliser ce programme, sa concrétisation juridique et surtout sa traduction dans les faits laissent encore à désirer. Ainsi certains ne connaissent toujours pas de prescription sur l'isolation thermique des bâtiments et sur les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation. Plus rares encore sont ceux qui ont introduit le décompte individuel des frais de chauffage, une mesure qui pourtant permet d'importantes économies d'énergie.

Le Conseil fédéral, incité par plusieurs interventions parlementaires et appuyé par la grande majorité des cantons, revient à la charge, non sans avoir abandonné son idée première d'une taxe sur l'énergie, renvoyée au futur débat sur les finances fédérales.

La nécessité d'une base constitutionnelle

claire pour la conduite d'une politique énergétique digne de ce nom ne fait pas de doute. Et ce n'est pas faire injure à la volonté populaire de 1983 que de remettre l'ouvrage sur le métier: l'impasse nucléaire confirmée par la catastrophe de Tchernobyl exige maintenant une action rapide et efficace pour optimiser l'usage de l'énergie. Les déclarations d'intentions, la régulation par le marché et les appels à la raison ne suffisent plus.

Mais l'urgence ne doit pas conduire à la confusion. Comment décider du contenu de l'article constitutionnel avant d'avoir débattu et tranché la question énergétique? En gros, trois options possibles: développer le nucléaire pour répondre à une demande croissante alimentée par le gaspillage, geler le parc nucléaire actuel, abandonner cette source d'énergie dans un délai de 40 ans. Les experts commis par le Conseil fédéral ont analysé les conséquences multiples de ces trois scénarios, ils ont dégagé les conditions et le prix de ces différentes solutions. C'est à ce choix qu'il faut maintenant procéder en connaissance de cause. L'article constitutionnel, ensuite, viendra établir les compétences, définir les mesures, fixer l'imposition nécessaire à la réalisation de la solution choisie. Pour l'heure, on a peine à comprendre le sens de l'exercice entrepris par la commission parlementaire. ■

ECHOS DES MEDIAS

Le quotidien *USA Today* paraît depuis 1982. Il tire à 1,3 million d'exemplaires et publie une édition internationale en Suisse. Il n'est toutefois pas encore sorti des chiffres rouges. Déficit accumulé: plus de 300 millions de dollars. Il faut avoir les moyens et être persuadé de détenir la bonne formule pour continuer dans de telles conditions.

Le principal hebdomadaire de gauche de

Suisse alémanique (*die Wochenzeitung - WoZ*) a publié les comptes de 1987. Le chiffre d'affaires est proche de deux millions de francs et la situation financière est saine.

La régie publicitaire *ofa-Orell Füssli Publicité* a non seulement la représentation publicitaire de plus de deux cents journaux et revues. Elle possède également